la Joliverie

Tarifs 2023/2024

//// Enseignement supérieur - temps plein

Site de la route de Clisson

TARIFS MENSUELS 2023 – 2024 sur 10 mois

Voici le résumé des montants mensuels présentés par régime et par filière.
Montant mensuel = Tarif annuel divisé en 10 règlements mensuels, prélevés du 5 septembre 2023 au 5 juin 2024.

Nous vous invitons à lire avec attention les conditions tarifaires pages suivantes, qui viennent compléter et préciser les différentes rubriques détaillées ci-après.

Mensualité 2023-2024	BTS BAT BTS MTE BTS MV	BTS SIO	BTS CG BTS MCO	DCG	FCIL MCA
EXTERNE (1)	175.50 €	175.50 €	141.50 €	141.50 €	70.90 €
DEMI PENSIONNAIRE (2)	281.25 €	281.25 €	247.25 €	247.25 €	

(1) contribution des familles + cotisations institutionnelles
(2) contribution des familles + cotisations institutionnelles + abonnement restauration + forfait approvisionnement Porte-monnaie Restauration

Pour les familles qui ont opté pour le prélèvement automatique, *un **prélèvement FORFAITAIRE** sera appliqué pour l'échéance du 10 septembre 2023 (155.00 € pour un Externe, 260.00 € pour un ½ Pensionnaire)*

Pour les familles qui règlent par chèque, Merci de prévoir avant le 31 août 2023

- **1 CHEQUE pour la 1ère MENSUALITE DE LA SCOLARITE 2023-2024** ***encaissement au 10 septembre 2023***

  En fonction du régime (externe, ½ pensionnaire), à savoir :
  Externe = 155.00 €
  ½ Pensionnaire = 260.00 €

  *Ce chèque est à libeller à l'ordre de **« OGEC LA JOLIVERIE »** et doit être adressé au **service comptable**, en indiquant au dos, **le nom, le prénom et la classe** de l'étudiant.*

Le Prélèvement Automatique est fortement conseillé afin de mensualiser vos frais.

Détail des tarifs mensuels

Les tarifs mensuels correspondent à un règlement sur 10 mois.
La facturation vous est adressée fin septembre, sur la base de tarifs annuels, égale aux tarifs mensuels ci-dessous multipliés par dix.

Le choix du régime scolaire, pour des raisons de maintien d'emploi du personnel, **est fait pour l'année entière**.
Il n'y aura donc **pas de changement en cours d'année scolaire.**

► **Le tarif « EXTERNE »** comprend la contribution des familles et les cotisations institutionnelles selon la répartition suivante :

FILIERES	Tarifs mensuels calculés sur 10 mois (1)	
	Contribution des familles	Cotisations institutionnelles
BTS BAT - BTS MTE - BTS MV	164.00 €	11.50 €
BTS Informatique SIO	164.00 €	11.50 €
BTS CG - BTS MCO	130.00 €	11.50 €
DCG	130.00 €	11.50 €
FCIL MCA	59.40 €	11.50 €

(1) Ne sont pas compris dans ces frais, les achats de livres scolaires, les fournitures scolaires, la cotisation à l'A.P.E.L./U.D.A.P.E.L. (Associations de parents d'élèves).

La contribution des familles permet de faire face aux frais d'équipements scolaires et sportifs, aux dépenses d'entretien des bâtiments, aux charges d'amortissement des constructions et des matériels et au budget de fonctionnement de l'animation pastorale.

Les cotisations institutionnelles correspondent au fonctionnement des institutions de l'Enseignement Catholique, aux assurances scolaires et d'accident du travail.

L'étudiant « EXTERNE » peut néanmoins déjeuner à la restauration scolaire, moyennant le paiement de frais fixes de droit d'accès de 2.76 € par repas pris (frais correspondant à l'amortissement du bâtiment et des matériels, aux fournitures consommables et aux charges de personnel du restaurant scolaire).

Le prix du déjeuner comptabilisé à chaque passage sur le Porte-monnaie Restauration est de 8.25 € au lieu de 7.25 € pour un abonné (abonnement accès à la restauration + provision porte-monnaie restauration).

► **Le tarif « DEMI-PENSIONNAIRE »** comprend le tarif « EXTERNE » *(voir tableau ci-dessus)* plus l'abonnement à la restauration (**30.75 € / mois**), qui permet d'accéder librement au restaurant scolaire tout au long de l'année et correspond aux frais fixes de la restauration.

Ce tarif comprend également, un forfait mensuel de **75.00 € / mois** pour l'alimentation de la carte de restauration, avec une régularisation en fin d'année scolaire en fonction de la fréquentation de l'étudiant.
Le prix du déjeuner comptabilisé à chaque passage sur le Porte-monnaie Restauration est de 5.49 €.

Grâce à l'abonnement restauration, le petit-déjeuner **servi de 6h45 à 7h45** devient accessible au « Demi-Pensionnaire **».**
Le buffet du petit-déjeuner comprend : *jus d'orange, jus de pomme, café, lait, chocolat, thé, pain, beurre, céréales, confitures et yaourt.*
Ce petit-déjeuner sera décompté sur le Porte-monnaie Restauration **au prix de 1.56 €.**

Fonctionnement de la restauration

Nous remettrons à chaque étudiant, le jour de la rentrée, un code barre donnant accès à la restauration scolaire.
Le déjeuner pris par l'étudiant sera ainsi « comptabilisé » à chaque passage sur le Porte-monnaie Restauration.

Le solde du Porte-monnaie Restauration (négatif ou positif) sera régularisé en fin d'année scolaire et fera l'objet d'un dernier relevé de frais annexes avec un prélèvement ou un virement au 10 juillet 2024.

Réductions si plusieurs enfants à la Joliverie

La Joliverie regroupe :

- l'Ecole et le Collège Ste Madeleine situés sur l'ile de Nantes
- l'Ecole Ste Bernadette située à St Sébastien / Loire
- le Pôle des Arts Graphiques situé sur l'ile de Nantes
- le Lycée Tertiaire St Pierre et le Lycée Industriel St Joseph situés à St Sébastien / Loire
- l'Enseignement Supérieur (**hors formation BACHELOR**) situé à St Sébastien / Loire
- le Lycée LA BAUGERIE situé à St Sébastien / Loire

Si vous avez plusieurs enfants scolarisés simultanément dans ces structures, une réduction vous sera accordée uniquement sur votre demande et se calculera sur le montant de la contribution des familles.

ATTENTION !! Les Formations « BACHELOR » sont exclues de cette réduction.

Régularisation pour départs anticipés et autres absences

► **Contributions des familles, abonnement à la restauration et frais d'hébergement**

Les tarifs sont établis pour l'année scolaire entière et calculés sur les frais de l'établissement.
Ils ne donnent pas lieu à régularisation pour les absences, les stages, voire les départs anticipés à la suite d'examen.
Néanmoins, un avoir est calculé pour une sortie définitive ou une exclusion de l'internat au cours de la 1ère et 2ème période, conformément au tableau ci-après.

PERIODES	AVOIR sur les tarifs annuels
du 4 septembre 2023 au 22 décembre 2023	58 %
du 8 janvier 2024 au 21 avril 2024	25 %
du 6 mai 2024 au 7 juillet 2024	

Facturations et règlements

Une facturation annuelle, reprenant les différentes rubriques citées auparavant, sera établie fin septembre 2023.

Les règlements se feront en 10 prélèvements mensuels de septembre 2023 à juin 2024, ou selon des modalités différentes en accord avec le service comptable.

Tout prélèvement rejeté par votre banque sera facturé 6.00 € pour frais administratifs.
Des pénalités correspondant au taux d'intérêt légal seront appliquées en l'absence ou en cas de retard de paiement.

Un dernier prélèvement pourra avoir lieu le 10 juillet 2024 en fonction des régularisations de fin d'année scolaire.

Des facturations intermédiaires (fournitures scolaires, imputation des bourses nationales, séjours pédagogiques, régularisations d'absences) viendront modifier la facturation annuelle ainsi que le plan de règlement pour les échéances futures.

PRELEVEMENTS	CHEQUES	CB en ligne	ESPECES
Les demandes de prélèvement devront être retournées **au plus tard le 26 août 2023,** pour un 1er prélèvement au 10 septembre. Vous pouvez demander un nouvel imprimé au service comptable.	Les chèques devront être libellés à l'ordre de « **OGEC LA JOLIVERIE** ». Il conviendra d'indiquer au dos, le nom, le prénom et la classe de l'étudiant.	Des règlements CB en ligne sont proposés via votre Portail « Ecole Directe » pour les frais de scolarité mais aussi pour l'approvisionnement du Porte-monnaie Restauration pour les « Externes ».	Les règlements en espèces seront remis **à un employé du service comptable**, contre délivrance d'un reçu, attestant le règlement effectué.

Courriers et contacts relatifs aux factures et règlements

OGEC LA JOLIVERIE
Service comptable
141 ROUTE DE CLISSON
BP 43229
44232 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE CEDEX

☏ 02 40 80 82 24 clesueur@la-joliverie.com

Le service comptable est à votre disposition de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Assurances Scolaires

LA JOLIVERIE étant un Lycée Général et Technologique, nos étudiants bénéficient de la Garantie "Accident du Travail" par la Sécurité Sociale, pendant le temps scolaire et les stages en entreprise, à l'exclusion de la garantie "Trajet Domicile ↔ Ecole".

Afin de garantir tous nos étudiants pendant le temps scolaire, et pendant le temps extra-scolaire (après la classe et pendant les vacances, soit pendant 365 jours), le Lycée a souscrit une assurance groupe pour tous ses étudiants auprès de la Compagnie AXA – Cabinet DEVORSINE - 7 rue Racine – BP 90117 - 44000 NANTES CEDEX – 02 40 69 83 13, dont les garanties sont cumulables ou complémentaires à celles versées par la Sécurité Sociale.

Ce que vous devez faire en cas d'accident survenu à votre enfant :

- Pendant le temps scolaire : l'étudiant doit se présenter à l'infirmerie du lycée, pour les premiers soins et les formalités administratives.

- En dehors du temps scolaire : établir une déclaration d'Accident sur papier libre et l'envoyer au « Cabinet DEVORSINE » pour enregistrement du sinistre. Prendre contact avec l'infirmerie du lycée, dès que possible, pour les formalités administratives.

Avis important :

- Si c'est votre enfant qui a été blessé, joindre à la déclaration, un certificat médical indiquant la nature des blessures et faire parvenir ensuite le certificat de guérison, les notes de frais médicaux et pharmaceutiques ainsi que les bordereaux de remboursement effectués par la Sécurité Sociale (ou tout autre organisme).

- Accidents causés intentionnellement : ne peut prétendre au bénéfice des indemnités contractuelles, l'étudiant qui se blesse intentionnellement lui-même.

Responsabilité civile (R.C.) chef de famille :

Cette garantie, qui faisait fréquemment double emploi avec celle des parents, n'est plus incluse dans notre contrat groupe. Aussi, nous vous conseillons de contracter cette garantie auprès de votre assureur si vous ne l'avez déjà.

Tarifs – Formation BACHELOR

TARIF ANNUEL 2023 – 2024

Voici le résumé des montants présentés pour la filière « BACHELOR GB, GM et IH&TM ».

FILIERES	TARIF ANNUEL (1)	
	Contribution des familles	Cotisations institutionnelles
BACHELOR GB, GM et IH&TM	5 340.00 €	100.00 €

(1) Ne sont pas compris dans ces frais, les achats de livres scolaires, les fournitures scolaires, la cotisation à l'A.P.E.L./U.D.A.P.E.L. (Associations de parents d'élèves).

La contribution des familles permet de faire face aux frais de formation, frais d'équipements scolaires et sportifs, aux dépenses d'entretien des bâtiments, aux charges d'amortissement des constructions et des matériels.

Les cotisations institutionnelles correspondent au fonctionnement des institutions de l'Enseignement Catholique, aux assurances scolaires et d'accident du travail.

Fonctionnement de la restauration

Nous remettrons à chaque étudiant(e), le jour de la rentrée, un code barre donnant accès à la restauration scolaire.
Le déjeuner pris par l'étudiant(e) sera ainsi « comptabilisé » à chaque passage sur le Porte-monnaie Restauration.

L'étudiant(e) peut déjeuner à la restauration scolaire avec un prix du déjeuner comptabilisé à chaque passage sur le Porte-monnaie Restauration de 8.25 €.

CAS PARTICULIER pour la formation BACHELOR sous statut Apprenti(e)

- Aucune facture ne vous sera adressée pour l'année concernée.
- Remboursement, le cas échéant, de toutes les sommes versées éventuellement avant le 30 septembre 2022
- Le prix du déjeuner à la Restauration Scolaire est actuellement de 5.25 € après la prise en charge de 3.00 € par les OPCO.

UNIQUEMENT pour la formation BACHELOR sous statut Etudiant(e)

Facturations et règlements

Une facturation annuelle, reprenant les différentes rubriques citées auparavant, sera établie fin septembre suivant l'échéancier ci-dessous :

- 600.00 € versés pour la confirmation d'inscription
- 1 600.00 € au 5 septembre 2023 à verser par virement, par chèque ou en espèces
- 1 620.00 € au 5 novembre 2023 par prélèvement automatique
- 1 620.00 € au 5 février 2024 par prélèvement automatique

Un dernier prélèvement pourra avoir lieu le 10 juillet 2024 en fonction des régularisations de fin d'année scolaire.

Tout prélèvement rejeté par votre banque sera facturé 6.00 € pour frais administratifs.
Des pénalités correspondant au taux d'intérêt légal seront appliquées en l'absence ou en cas de retard de paiement.

Courriers et contacts relatifs aux factures et règlements

OGEC LA JOLIVERIE
Service comptable – Coralie LESUEUR
141 ROUTE DE CLISSON
BP 43229
44232 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE CEDEX

☏ 02 40 80 82 24 clesueur@la-joliverie.com

Le service comptable est à votre disposition de 8h00 à 12h et de 14h à 17h.

la Joliverie

SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE

1 Site de la route de Clisson
- *Lycée Professionnel*
- *Lycée Général et Technologique*
- *Enseignement Supérieur*
- *Centre Formation Alternance, Apprentissage et Formation Continue*

2 Site de Sainte Bernadette
- *École*

3 Site de La Baugerie
- *Lycée Professionnel*
- *Lycée Général et Technologique*
- *Enseignement Supérieur*

ILE DE NANTES

4 Site de Sainte Madeleine
- *École*
- *Collège*

5 Site du Pôle des Arts Graphiques
- *Lycée Professionnel*
- *Lycée Technologique*
- *Enseignement Supérieur*

CARQUEFOU

6 Site de l'Icam de Nantes
- *Classes préparatoires associées à l'Icam*

BOUGUENAIS

7 Site de la JVMA
Jules Verne Manufacturing Academy
- *Modules de formations industrielles*

Enseignement Supérieur - la Joliverie
141, route de Clisson - BP 43229
44232 Saint-Sébastien-sur-Loire cedex

Contacts
Secrétariat : 02 40 80 82 04 / secretariat-es@la-joliverie.com
Bureau Vie Etudiante : 02 72 00 12 32 / vieetudiante@la-joliverie.com

www.la-joliverie.com